



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 9 DECEMBRE 2022

L'an **Deux Mil Vingt Deux** et le **Neuf Décembre** à Vingt heures Trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la Salle des Conseils de la Mairie Communale, sous la présidence de **Patrick BOUILLON**, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.

Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Absent Absent Présente Présente Présente	Christophe GRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère Conseiller	Présent Absente Absent Présente Présent
----------------------	--	---	--	---	--	---

Pouvoirs :	Karine DAUVERGNE Patrice DELORME Fabrice PERRIER	a donné pouvoir à a donné pouvoir à a donné pouvoir à	Bernadette LAMURE Christophe GRIFFON Stéphanie PERRIER
------------	--	---	--

Secrétaire Séance : Rémi ROCHAY

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 02 DECEMBRE 2022** Date de Délibération du CM : **VENDREDI 09 DECEMBRE 2022**

Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : 8 dont nombre de pouvoirs : 3

Objet de la Délibération : **DECISION MODIFICATIVE BUDGET N°2 COMPTE PRINCIPAL**

NUMERO DE DELIBERATION : **2022-M12-09-DELIB-01**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2022-M12-09-DELIB-01	8+3	0	0	ACCEPTEE

Objet : VIREMENT DE CREDITS

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	204	2041582	ONA	Autres groupements - Bâtiments et installations		3 000,00
Total							3 000,00 €

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	21	2151	ONA	Réseaux de voirie		-3 000,00
Total							-3 000,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
COMMUNE DE LUGNY-LES-CHAROLLES,
LE MAIRE, le 09/09/2022

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 9 DECEMBRE 2022

L'an **Deux Mil Vingt Deux** et le **Neuf Décembre** à Vingt heures Trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la Salle des Conseils de la Mairie Communale, sous la présidence de **Patrick BOUILLON**, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.

Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Absent Absent Présente Présente Présente	Christophe GRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère Conseiller	Présent Absente Absent Présente Présent
----------------------	--	---	--	---	--	---

Pouvoirs :	Karine DAUVERGNE Patrice DELORME Fabrice PERRIER	a donné pouvoir à a donné pouvoir à a donné pouvoir à	Bernadette LAMURE Christophe GRIFFON Stéphanie PERRIER
------------	--	---	--

Secrétaire Séance : Rémi ROCHAY

Date de Convocation CM et d’Affichage : **VENDREDI 02 DECEMBRE 2022** Date de Délibération du CM : **VENDREDI 09 DECEMBRE 2022**

Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : 8 dont nombre de pouvoirs : 3

Objet de la Délibération : **DECISION MODIFICATIVE BUDGET N°3 COMPTE PRINCIPAL**

NUMERO DE DELIBERATION : **2022-M12-09-DELIB-02**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2022-M12-09-DELIB-02	8+3	0	0	ACCEPTEE

Objet : VIR CREDITS POUR REGL FACT SYDES
CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	204	2041582	ONA		Autres groupements - Bâtiments et installations	23 000,00
Total							23 000,00 €
CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	21	21318	ONA		Autres bâtiments publics	-3 000,00
D	I	21	2151	ONA		Réseaux de voirie	-20 000,00
Total							-23 000,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
COMMUNE DE LUGNY-LES-CHAROLLES.
MAIRE, le 09/09/2022

Pour Extrait Conforme






**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES**
**SEANCE DU CM DU
VENDREDI 9 DECEMBRE 2022**

L'an **Deux Mil Vingt Deux** et le **Neuf Décembre** à Vingt heures Trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la Salle des Conseils de la Mairie Communale, sous la présidence de **Patrick BOUILLON**, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.

Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^è Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Absent Absent Présente Présente Présente	Christophe GRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^è Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Absente Absent Présente Présent
----------------------	--	--	--	---	--	---

Pouvoirs :	Karine DAUVERGNE Patrice DELORME Fabrice PERRIER	a donné pouvoir à a donné pouvoir à a donné pouvoir à	Bernadette LAMURE Christophe GRIFFON Stéphanie PERRIER
------------	--	---	--

Secrétaire Séance : Rémi ROCHAY

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 02 DECEMBRE 2022** Date de Délibération du CM : **VENDREDI 09 DECEMBRE 2022**

Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : 8 dont nombre de pouvoirs : 3

Objet de la Délibération : FERMAGES DES BAUX COMMUNAUX 2022 avec DEGREVEMENTS

NUMERO DE DELIBERATION : 2022-M12-09-DELIB-03

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2022-M12-09-DELIB-03	8+3	0	0	ACCEPTEE

Le Maire rappelle au CM que les fermages 2023 sont dus par les locataires de parcelles communales à compter du 11 Novembre 2022.

L'indice des fermages 2022 a évolué à la valeur de 110.26 en 2022 contre 106.48 en 2021 (ref 100 en 2009) soit une hausse de +3.55% entre 2021 et 2022. Le montant des fermages 2022 sont mentionnés dans le tableau présenté durant le Conseil Municipal pour un montant total de 845,07 €.

Il rappelle les exonérations totales pour les parcelles C670, C465, C243 et C711

Il précise qu'aucun dégrèvement SECHERESSE n'est prévu cette année par l'état et que le dégrèvement JEUNE AGRICULTEUR (Etat et Commune) est arrivé au terme de son délai d'application depuis l'installation.

Nom de la Parcelle	N° des Parcelles	Surface en m²	Locataires	Fermage Annuel	Indice annuel	Commentaire	Locataire	Montant Fermage 2022	
Place du Pont	B469	12 226	Daniel ALLOIN 2012	174,15 €	2,67%	DEGREVEMENT SECHERESSE 2022 : 40 € JEUNE AGRICULTEUR : Néant	Patrice DELORME	144,71 €	
			Daniel ALLOIN 2013	178,72 €	2,63%				
			Daniel ALLOIN 2014	181,43 €	1,52%				
			Patrice DELORME 2015	184,35 €	1,61%				
			Patrice DELORME 2016	183,58 €	-0,42%				
			Patrice DELORME 2017	178,03 €	-3,02%				
			Patrice DELORME 2018	172,62 €	-3,04%				
			Patrice DELORME 2019	175,49 €	1,66%				
			Patrice DELORME 2020	176,46 €	0,55%				
			Patrice DELORME 2021	178,37 €	1,08%				
			Patrice DELORME 2022	184,70 €	3,55%				
Place du Ficheret	B230 & B233	18 070	Pierre SARRY 2012	368,25 €	2,67%	DEGREVEMENT SECHERESSE 2022 : 6+4= 10 € JEUNE AGRICULTEUR : xx €	Romain CLEMENT	372,60 €	
			Pierre SARRY 2013	377,92 €	2,63%				
			Pierre SARRY 2014	383,66 €	1,52%				
			Pierre SARRY 2015	389,84 €	1,61%				
			Romain CLEMENT 2016	398,20 €	-0,42%				
			Romain CLEMENT 2017	376,47 €	-3,02%				
			Romain CLEMENT 2018	365,03 €	-3,04%				
			Romain CLEMENT 2019	371,09 €	1,66%				
			Romain CLEMENT 2020	373,13 €	0,55%				
			Romain CLEMENT 2021	377,16 €	1,08%				
			Romain CLEMENT 2022	390,57 €	3,55%				
Place du Viaduc	B367 & B369	21 967	Daniel ALLOIN 2012	350,41 €	2,67%	DEGREVEMENT SECHERESSE 2022 : 0+26= 26 € JEUNE AGRICULTEUR : Néant	Serge LEMOIGNE	327,76 €	
			Daniel ALLOIN 2013	344,21 €	2,63%				
			Daniel ALLOIN 2014	349,44 €	1,52%				
			Serge LEMOIGNE 2015	355,07 €	1,61%				
			Serge LEMOIGNE 2016	353,58 €	-0,42%				
			Serge LEMOIGNE 2017	342,90 €	-3,02%				
			Serge LEMOIGNE 2018	332,48 €	-3,04%				
			Serge LEMOIGNE 2019	337,99 €	1,66%				
			Serge LEMOIGNE 2020	339,85 €	0,55%				
			Serge LEMOIGNE 2021	343,54 €	1,08%				
			Serge LEMOIGNE 2022	355,74 €	3,55%				
65 663								TOTAL	845,07 €

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

- PREND ACTE de la proposition du Maire pour les montants calculés de Fermages 2023 des parcelles B469, B230, B233, B367 et B369 sur la base de l'indice fermage 2022 national de 110.26 (+3.55%)
- PREND ACTE des exonérations pour les parcelles C670, C465, C243 et C711
- PREND ACTE de l'émission des titres de perception des sommes auprès des locataires de parcelles communales

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 9 DECEMBRE 2022

L'an **Deux Mil Vingt Deux** et le **Neuf Décembre** à Vingt heures Trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la Salle des Conseils de la Mairie Communale, sous la présidence de **Patrick BOUILLON**, Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.

Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Absent Absent Présente Présente Présente	Christophe GRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Absente Absent Présente Présent
----------------------	--	---	--	---	---	---

Pouvoirs :	Karine DAUVERGNE Patrice DELORME Fabrice PERRIER	a donné pouvoir à a donné pouvoir à a donné pouvoir à	Bernadette LAMURE Christophe GRIFFON Stéphanie PERRIER
------------	--	---	--

Secrétaire Séance : Rémi ROCHAY

Date de Convocation CM et d'Affichage : **VENDREDI 02 DECEMBRE 2022** Date de Délibération du CM : **VENDREDI 09 DECEMBRE 2022**

Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération : 8 dont nombre de pouvoirs : 3

Objet de la Délibération : **PARTICIPATION 2022 ASSO COMMUNALE DES FÊTES AUX FRAIS DE LA SALLE COMMUNALE (GRANDE SALLE ACF)**

NUMERO DE DELIBERATION : 2022-M12-09-DELIB-04

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2022-M12-09-DELIB-04	8+3	0	0	ACCEPTEE

Le Maire présente les données transmises par le gestionnaire de la location de la grande salle communale au sein de l'Association Communale des Fêtes pour l'année 2021-22 et propose de renouveler le mode de calcul pour 2022

Le Maire rappelle qu'en raison de la crise COVID-19 de 2020 à 2022 et de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire ayant imposé à la population des conditions strictes d'interdiction de rassemblement, aucune participation à l'association n'a été demandée depuis 2019, compte tenu du faible nombre d'utilisations de la salle Communale opérées par l'Association Communale des Fêtes.

Il suggère de reprendre en 2022 le rythme de perception des participations basé sur les participations entre Septembre 2021 et Août 2022 soit :

Type de Location	Nombre	Frais électricité encaissés
Locations Privées Extérieurs	01	28,00 €
Locations Habitants de Lugny	11	361,00 €
Locations ACF	03	180,00 €
Locations Associations	01	15,00 €
Total	16	577,00 €

Sachant que le KWH est facturé 0.15 € par l'ACF, la consommation refacturée est celle de 3 847 KWh (soit 577,00/0.15)

Le Maire propose de facturer la consommation de référence 0.13 € le KWH soit une participation de 500 € pour les frais d'électricité.

Par ailleurs la participation pour les frais de consommation d'eau est fixée à 80 €.

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition du Maire de 580 € pour la participation 2022 de l'Association Communale des fêtes.
- CHARGE le Secrétariat de Mairie de l'émission comptable du titre de recette du même montant pour une perception de la recette avant la clôture budgétaire de 2022.

Pour Extrait Conforme


Patrick Bouillon



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 9 DECEMBRE 2022

L'an	Deux Mil Vingt Deux	et le	Neuf Décembre	à	Vingt heures Trente	
Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la Salle des Conseils de la Mairie Communale, sous la présidence de Patrick BOUILLON , Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.						
Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Absent Absent Présente Présente Présente	Christophe GRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Absente Absent Présente Présent
Pouvoirs :	Karine DAUVERGNE Patrice DELORME Fabrice PERRIER	a donné pouvoir à a donné pouvoir à a donné pouvoir à		Bernadette LAMURE Christophe GRIFFON Stéphanie PERRIER		
Secrétaire Séance	Rémi ROCHAY					
Date de Convocation CM et d’Affichage :	VENDREDI 02 DECEMBRE 2022			Date de Délibération du CM	VENDREDI 09 DECEMBRE 2022	
Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération :	8			dont nombre de pouvoirs	3	

Objet de la Délibération : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RESEAUX ET INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATION (RODP ORANGE 2021)

NUMERO DE DELIBERATION : 2022-M12-09-DELIB-05

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2022-M12-09-DELIB-05	8+3	0	0	ACCEPTEE

Le Conseil Municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour **2021** en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics.

Pour la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, ce montant **2021** s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie du domaine public routier communiqué par OANGE au 31/12/2020 :

En souterrain : 41.29 € x 8,253 km = 340,76 €
 En aérien : 55.05 € x 9,846 km = 543,99 €
 et pour les Armoires et Bornes : 27.53 € x 0.65 = 17,89 €

SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE RODP **2021** de 340,76 € + 543,99 € + 17,89 € = 902,64 €

La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, à l'unanimité,

- ACCEPTE de percevoir la RODP ORANGE **2021** d'un montant de 902,64 €
- DEMANDE au Maire d'étudier les possibilités de transfert de compétence au SYDESL
- CHARGE le Maire de prendre toutes les dispositions pour faire exécuter la décision.

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE
LUGNY-LES-CHAROLLES
SEANCE DU CM DU
VENDREDI 9 DECEMBRE 2022

L'an	Deux Mil Vingt Deux	et le	Neuf Décembre	à	Vingt heures Trente	
Le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la Salle des Conseils de la Mairie Communale, sous la présidence de Patrick BOUILLON , Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en séance ordinaire.						
Membres du Conseil :	Patrice DELORME Guillaume VACHON Annie LE MOIGNE Céline DELOBEL Bernadette LAMURE	1 ^{er} Adjoint 3 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseillère Conseillère	Absent Absent Présente Présente Présente	Christophe GRIFFON Karine DAUVERGNE Fabrice PERRIER Stéphanie PERRIER Rémi ROCHAY	2 ^{ie} Adjoint Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller	Présent Absent Absent Présente Présent
Pouvoirs :	Karine DAUVERGNE Patrice DELORME Fabrice PERRIER	a donné pouvoir à a donné pouvoir à a donné pouvoir à		Bernadette LAMURE Christophe GRIFFON Stéphanie PERRIER		
Secrétaire Séance	Rémi ROCHAY					
Date de Convocation CM et d'Affichage :	VENDREDI 02 DECEMBRE 2022			Date de Délibération du CM	VENDREDI 09 DECEMBRE 2022	
Nombre de Membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération :				8	dont nombre de pouvoirs	3

Objet de la Délibération : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RESEAUX ET INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATION (RODP ORANGE 2022)

NUMERO DE DELIBERATION : **2022-M12-09-DELIB-06**

Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT DELIBERATION
2022-M12-09-DELIB-06	8+3	0	0	ACCEPTEE

Le Conseil Municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour **2022** en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics.

Pour la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, ce montant **2022** s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie du domaine public routier communiqué par OANGE au 31/12/2021 :

En souterrain : 42.64 € x 8,529 km = 363,67 €
En aérien : 56.85 € x 9,846 km = 559,74 €
et pour les Armoires et Bornes : 28.43 € x 0.65 = 18,48 €

SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE RODP **2022** de 363,67 € + 559,74 € + 18,48 € = 941,89 €

La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, à l'unanimité,

- ACCEPTE de percevoir la RODP ORANGE **2022** d'un montant de 941,89 €
- DEMANDE au Maire d'étudier les possibilités de transfert de compétence au SYDESL
- CHARGE le Maire de prendre toutes les dispositions pour faire exécuter la décision.

Pour Extrait Conforme



Patrick Bouillon